



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 65887

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la crise de vocation des sapeurs-pompiers volontaires. Aujourd'hui, il est devenu indispensable d'élargir le panel de recrutement et de valoriser la fonction de sapeurs-pompiers volontaires au sein de la société. Aussi, lui demande-t-il quelles sont ses intentions pour rendre l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires plus attractif.

Texte de la réponse

Le modèle français de sécurité civile est un modèle unique qui a prouvé son efficacité. Il repose principalement sur les services incendies et secours (SIS). Les 192 300 sapeurs-pompiers volontaires (SPV) en sont une composante essentielle, en complémentarité avec les 40 000 sapeurs-pompiers professionnels et les 12 000 militaires investis à titre permanent dans des missions de sécurité civile. Depuis quelques années, le nombre de SPV a diminué, alors que le nombre d'interventions n'a cessé d'augmenter. Le Gouvernement s'est, depuis plusieurs années, investi afin de stopper cette érosion. Le 11 octobre 2013, un engagement pour le Volontariat a été signé par le ministre de l'intérieur et les présidents de l'Assemblée des départements de France (ADF), de l'Association des maires de France (AMF), de la Conférence nationale des services d'incendie et de secours (CNSIS), du Conseil national des sapeurs-pompiers volontaires (CNSPV) et de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France (FNSPF). Ce plan constitue un véritable plan d'actions pragmatique comprenant cinq volets, déclinés en 25 mesures. Plusieurs actions visent particulièrement à inverser la tendance à la baisse des effectifs des SPV, notamment en ciblant de nouveaux viviers de recrutement, en diminuant la sollicitation individuelle ou en garantissant la ressource mobilisable en cas de crise. De la même manière, le Gouvernement a lancé un plan de communication national. Ainsi, en 2014, une campagne nationale de communication relayée par les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) a été organisée afin de recruter des SPV. Son déploiement local par les services se poursuit et permet à chaque SDIS de choisir ses modes de communication. Il conviendra d'évaluer l'impact du plan d'actions précité sur le long terme. La volonté du Gouvernement consiste bien à pérenniser le dispositif actuel de secours, en utilisant tous les moyens à sa disposition en relation étroite avec les représentants des collectivités chargées de la gouvernance des SDIS, notamment l'AMF et l'ADF.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65887

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8368

Réponse publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4345